

AGENCE DE MOBILITE DU NORD ISERE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE CONSTITUTIVE DE L'ASSOCIATION 9 février 2012 – La TOUR DU PIN

Présents :	
NOM Prénom	Organisme
BERENGUER Claude	CAPI
BONNAMY Armand	GIP AT Isère Porte des Alpes
COLOMBIER Georges	GIP AT Isère Porte des Alpes
DURAND Gilbert	CC Balmes Dauphinoises
GELIN Bruno	CC Pays St Jeannais
GIROUD Christian	SYMBORD
LANDES Raymond	CLD Vals du Dauphiné
MARCEL Roger	CC Vallons du Guiers
MENUET Serge	Symbord
MOLINA Adolphe	CC Isle Crémieu
N'KAOUA Pascal	CLD Boucle du Rhône
PAYEN Pascal	CC Vallons de la Tour
POUSTHOMIS Francis	CAPI
RIVOIRE Janine	CAPI
VITTE Daniel	SM Vals du Dauphiné Expansion
VIVIER MERLE Bruno	CC Vallons de la Tour
Invités :	
ASCIAC Céline	Directrice Transport CAPI
BAYLE Christian	CCI Nord Isère
CHENEVIER Franck	Directeur GIP AT Isère Porte des Alpes
CLEUX Vincent	Animateur CDRA - Symbord
GROS Cécile	Directrice Adjointe CAPI
HERVE Stéphan	Directeur Services Techniques CC Vallons de la Tour
MERCAT Nicolas	Directeur d'études ALTERMODAL
MEUNIER Anne-Marie	Animatrice CLD Nord Isère
MICHEL Pierre	Directeur SM Vals du Dauphiné Expansion
VANDEPITTE Philippe	Chargé de mission - CG38
Excusés : Mme CROZET BAY, MM. LOUNES Belkacem et SERRE COMBE Sylvain	

Ordre du jour :

L'assemblée générale désigne *Serge MENUET* en qualité de président de séance et *Vincent Cleux* en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- présentation du projet de statuts ;
- adoption des statuts ;
- désignation des premiers membres du conseil ;

Enfin, le président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts. Il ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes.

1^{ère} délibération : L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} délibération : Après appel à candidature pour le conseil d'administration, l'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du conseil

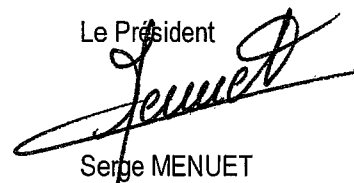
Président : Serge MENUET
1er vice-président : Claude BERENGUER
2ème vice-président : Bruno VIVER MERLE
Trésorier : Pascal N'KAOUA
Trésorier adjoint : Sylvain SERRE COMBE
Secrétaire : Roger MARCEL
Secrétaire adjoint : Armand BONNAMY

En PJ, la déclaration de la liste des personnes chargées de l'administration d'une association (CERFA n° 13971*03)

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions

Fait à La Tour du Pin, le 9 février 2012

Le Président



Serge MENUET